



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux et le 28 mars à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, MOUREN Sylvie, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, HOLIET Samuel, BONO Vicente, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mr DEYE Manuel, CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme AILLAUD Marion.

Mr DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30.

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Thierry Durand est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du 22 février est approuvé.

Mme le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour concernant la régie du Club jeunes.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Madame le Maire rend compte des délégations qu'elle a exercées.

1-1 LOCATION

Madame le Maire a exercé sa délégation pour un logement T3 le 10 mars 2022 pour un loyer de 450,79 €.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 7 dossiers :

- Mr et Mme VILLEGAS Laurent et Claire pour la parcelle B 832, 2 impasse de la fontaines des Malades, au profit de Mme MASSIN Marie et Mr MARQUES Gilles.
- Mr MAGNIEZ Dany pour la parcelle AD 529, RN 85 Résidence Mazargues, au profit de la SCI V et Q.
- Mr PIRON Jacques pour la parcelle AB 395, Le Pigeonnier et Clastre au profit de Mr et Mme LACUVE Alain.
- Mr CLEMENT Steve pour les parcelles AB 353 et AB 355, 18 chemin de Clastre. (Acquéreur non communiqué)
- SARL OLIFANT pour la parcelle AC 758, 6 rue du 19 mars 1962 au profit de Mr UNVER Muhammed et Mr UNVER Erham.
- Consorts BOURDEAU pour la parcelle AD 250, 30 Grand'rue au profit de YVIJASEB.
- Consorts RAVET pour la parcelle AD 635, 3 traverse du Laurier au profit de Mr NAZE Josian et Mme BLUTEAU Mélisse.

POINT N°2 ESPACE INTERGENERATIONNEL DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite à la délibération du 14 décembre 2021 et aux échanges avec les services de la préfecture, il est nécessaire de modifier le plan de financement du projet.

Les conditions ayant changé, Mme le Maire propose de solliciter 3 subventions :

- auprès de l'Etat au titre de la DETR

- auprès de la région au titre de la nouvelle politique régionale d'aide aux territoires (qui a remplacé le FRAT)

- auprès de l'Agence Nationale du sport au titre du plan « 5000 équipements de proximité ».

Les conditions d'éligibilité sont différentes, c'est pourquoi les bases éligibles ont des montants différents.

DEPENSES INVESTISSEMENT

projet total		541 004 € HT	
étude		12 000 € HT	
marge pour imprévus	4%	21 640.16 € HT	
total du projet		574 644 € HT	689 573 TTC

PLAN DE FINANCEMENT

	BASE ELIGIBLE			FINANCEMENTS	
	TRAVAUX	MO	DEP IMPREVUES	TOTAL	
autofinancement commune					23.08% 126 606
DETR	515919	12000	20636	548555	23.70% 130 008
DSIL	70970	2838		73808	0.00% 0
REGION	541004	12000	21640	574644	34.80% 199 976
agence nationale du sport	221262	6000	8850	236112	50.00% 118 056
TOTAL					574 646

Voté à l'unanimité.

POINT N°3 EMPLOIS D'ETE SERVICE TECHNIQUE

Comme chaque année, Mme le Maire propose la création de 4 emplois saisonniers de 15 jours chacun pour un renfort des services techniques, pour la période allant du 4 juillet au 26 août.
Ce sont des postes à temps complet, rémunérés au SMIC.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 4 GESTION DE LA FORÊT COUPES DE BOIS ET CONVENTION ONF

M. Thierry DURAND rappelle que la commune a approuvé en 2016 un projet d'aménagement forestier avec l'ONF portant sur la période 2017-2036.

Dans le cadre de ce projet, l'ONF nous propose de mettre en vente la coupe de bois de 4.85ha sur les parcelles 18a et 20r, soit environ 350m³ de bois, dans le cadre d'une convention d'exploitation groupée de bois.

Voté à l'unanimité.

POINT N°5 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CFPPA DE CARMEJANE

Mme le Maire propose une convention de partenariat avec le CFPPA de Carmejane, d'une durée de 1 an. L'objet est de permettre à ces étudiants d'avoir des chantiers réels sur les espaces verts. La commune prend en charge l'achat des matériaux nécessaires selon les chantiers. Le CFPPA réalise les chantiers déterminés en accord avec la commune.

Voté à l'unanimité.

POINT N°6 PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

M. Thierry DURAND explique que le service Tourisme environnement de Provence Alpes Agglomération a travaillé sur la mise à jour de sentiers de promenade et VTT qui passent sur la commune. Cela nécessite une légère modification des trajets sur des parcelles communales.

Il propose donc de solliciter une révision du PDIPR et l'intégration au plan des parcelles suivantes : OB 324 / 325 / 0768/ 0783/ 0341 ;

Cela concerne les circuits 10 et 11.

Voté à l'unanimité.

POINT N°7 DEMANDES DE SUBVENTION CAF

Mme le Maire propose de faire 3 demandes de subvention auprès de la CAF

1. Une demande de subvention d'investissement

Afin de compléter le logiciel de gestion du centre de loisirs par le portail famille, permettant aux familles de faire les inscriptions en ligne et le paiement

DEPENSES		RECETTES	
Achat tablettes	1272 € HT	CAF	2856 €
Logiciel	2298 € HT	Commune	714 €
TOTAL	3570 €		3570 €

2. Une demande de subvention de fonctionnement pour la formation des agents à cette partie du logiciel

DEPENSES		RECETTES	
Formation	1610 € HT	CAF	1288 €
		Commune	322 €
TOTAL	1610 € HT		1610 €

3. Une demande de subvention de fonctionnement pour une formation globale « Analyse des pratiques » service Pôle Enfance Jeunesse

DEPENSES		RECETTES	
	3900	CAF	3120
		Commune	780
TOTAL	3900		3900

Voté à l'unanimité.

POINT N°8 MODIFICATION REGIE CLUB JEUNES

M. Samuel HOLIET rappelle que la régie du club Jeunes a été créée par délibération du 29 avril 2021.

Afin de pouvoir accepter les bons CAF, il est nécessaire de la modifier.

Il propose donc de modifier l'article 7 de la délibération comme suit :

« Les recouvrements des produits seront effectués en chèques, en espèces, ainsi qu'en bons CAF. »

Le reste de l'article est inchangé.

Voté à l'unanimité.

La Séance est levée à 18 h 55.

Le Secrétaire de Séance
Mr Thierry DURAND

